

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 29 septembre 2011**

Présents: Mme Carthé, Bourgmestre-Président, MM. Van Laethem, Coppens, Mme De Saeger, Mme Dehing-van den Broeck, M. Kompany, Mme Bergers et M. Petrini, Echevins; MM. Scheepmans, Dolet, Beeckmans, Dewaels, Mme De Greef-De Neef, M. Gillard, Mme Debuyck, M. Genard, Mme De Bast, M. ~~Van Gucht~~, Mmes Arend, ~~Van Linter~~, MM. Van Dam, Alu, Delvaux, Mme Souiss, MM. Van Damme, Parmentier et Van Eyck, Membres; M. Vanhove, Secrétaire communal.

5^e Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Renouvellement

LE CONSEIL COMMUNAL,

Revu sa délibération du 28 octobre 2010 établissant la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2011;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1er, et l'article 118, alinéa 1er et l'article 260;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1^o;

Vu la situation financière de la commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DÉCIDE:

1) Le règlement adapté se présente comme suit :

Article 1er:

Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2012, 2.990 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

2) La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

Le Secrétaire,
s/Marc VANHOVE

Le Bourgmestre-Président,
s/Michèle CARTHÉ

Pour extrait conforme :
Ganshoren, le 03 octobre 2011

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Marc VANHOVE

Michèle CARTHÉ